

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES
Séance du 17 septembre 2013 – Salle des Fêtes à Fresse sur Moselle**

L'an deux mille treize, le dix sept septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges se sont réunis à la salle des fêtes de Fresse sur Moselle sur convocation adressée par Monsieur Stéphane TRAMZAL, Président.

PRESENTS :

Commune de Bussang : MM Alain VINEL, François ROYER, Patrick HANS

Commune de Saint Maurice sur Moselle : M Mathieu FERBACH

Commune de Fresse sur Moselle : MM et Mme Dominique PEDUZZI, Claude BABEL, Laurence BOTTON

Commune de Le Ménil : MM Jean Claude COME, Jean François VIRY

Commune du Thillot : MM et Mmes Yves CERESA, Christian PEDUZZI, Jean Paul LOUIS, Sonya BASSINET, Marie-Hélène LOMBARD, Jacqueline MARSOT

Commune de Ramonchamp : M et Mme François CUNAT, Odile MARCHAL

Commune de Ferdrupt : M Daniel DIDIER

Commune de Rupt sur Moselle : MM et Mmes Jacques BELLINI, Brigitte FOPPA, Marie Madeleine LABREUCHE, Jean Marc TISSERANT, Didier VINCENT, Stéphane TRAMZAL.

ABSENTS OU EXCUSES :

Commune de Saint Maurice sur Moselle : M Philippe SPILLEBOUT (pouvoir à M Mathieu FERBACH)

Commune de Ramonchamp : M. André DEMANGE (pouvoir à M. François CUNAT)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu FERBACH

SECRETAIRES ADJOINTS : M et Mme Yannick POIROT, Karine REY

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 26

Avant de débiter la séance, Monsieur le Président procède à l'appel des Conseillers et remercie M. Dominique PEDUZZI, Maire de Fresse sur Moselle, d'accueillir le Conseil Communautaire et lui passe la parole.

M. Dominique PEDUZZI souhaite la bienvenue aux Conseillers Communautaires, remercie les élus d'avoir bien voulu attendre que les travaux de la salle des fêtes soient terminés pour pouvoir accueillir le Conseil Communautaire, espère que les conditions de travail seront au rendez-vous et souhaite d'excellents travaux.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur le Président propose à M. Yves CERESA d'être secrétaire de séance.

M. Yves CERESA refuse.

Monsieur le Président propose à M. Mathieu FERBACH, qui accepte.

Le quorum est atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

La convocation a été adressée le 09 septembre 2013 avec l'ordre du jour suivant :

VALIDATION COMPTE RENDU SEANCE DU 23 JUILLET 2013.

- **INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, *Fonctionnement des assemblées (5-2)***
 - N° 01 Installation d'un nouveau délégué communautaire
- **INTERCOMMUNALITE, *autres (5-7)***
 - N° 02 Etude Plan de Paysage, présentation diagnostic
 - N° 03 Etude Projet de territoire, présentation stratégie
 - N° 04 SCoT – Approbation Projet de Périmètre
 - N° 06 Procès verbaux apport de Biens EPIC Office de Tourisme à la Communauté de Communes
- **FINANCES LOCALES, *Décisions budgétaires (7-1)***
 - N° 07 Durée d'amortissement des biens
 - N° 08 Souscription d'une ligne de trésorerie
 - N° 09 Mise en place règlement de mensualisation – redevance incitative
 - N° 10 Attribution marché – déchèterie Rupt sur Moselle
- **FINANCES LOCALES, *Emprunts (7-3)***
 - N° 11 Emprunts – Avenant changement de personne morale
 - N° 12 Emprunt – Financement déchèterie Rupt sur Moselle
- **INFORMATIONS DIVERSES.**

VALIDATION COMPTE RENDU SEANCE DU 23 JUILLET 2013.

Monsieur le Président rappelle que le Compte-rendu du 23 juillet 2013 a été modifié suite aux remarques de délégués communautaires (M. Patrick HANS et M. Yves CERESA) les points modifiés sont (*en gras, souligné*) :

Page 2 : Il remercie M. François ROYER d'avoir accepté d'ouvrir ces réunions à d'autres personnes de la Communauté de Communes (MM Patrick HANS, Mathieu FERBACH et **Jean François VIRY**)

Page 15 : **Il estime que c'est un projet ambitieux, sur lequel le SIBSIS s'est engagé pour la partie relative à la construction de la caserne des sapeurs pompiers du Thillot.**

Avant de procéder à l'adoption de ce compte-rendu, Monsieur le Président demande à l'assemblée si ce point fait l'objet de remarques.

M. François ROYER indique qu'il ne voulait pas prendre part au vote pour les conventions portant sur la mise à disposition de la marque, du matériel.... Il précise que cette volonté ne figure pas sur la délibération. Il précise qu'il ne remet pas en cause les délibérations, ni le compte-rendu, mais, indique que le règlement intérieur de la Communauté de Communes ne mentionne nullement cette réglementation.

Monsieur le Président rappelle que, réglementairement, il est nécessaire de quitter la salle pour ne pas prendre part au vote. Si le conseiller reste dans la salle, l'absence de vote est considérée comme une abstention. Il propose que le règlement intérieur soit modifié sur ce point pour éviter le problème à l'avenir.

M. François CUNAT demande que la liste des pouvoirs figure aux comptes rendus.

Monsieur le Président précise que ça sera le cas dès le prochain compte-rendu.

Pas d'autre remarque.

Le compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 23 juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président rappelle qu'en l'absence de M. Jean Claude COME, Maire, Monsieur Alain GERMAIN, 1^{er} adjoint, avait été désigné Conseiller Communautaire par le conseil municipal de la Commune du Ménil.

Monsieur le Président annonce que la Communauté de Communes a reçu la démission de M. Alain GERMAIN et informe que le conseil municipal de Le Ménil a délibéré en date du 30 juillet dernier sur la modification des délégués de la Commune de Le Ménil à la Communauté de Communes.

Monsieur le Président demande à M. Daniel DIDIER de présenter le projet de délibération.

Pas de remarque.

DEL.01/2013 DESIGNATION ET INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Vu l'article L.2121-23 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) qui dispose que " « Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes » ,

Vu l'article L. 5211-2 du C.G.C.T. rendant applicable l'article L.2121-23 aux établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'article L. 5211-7 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'élection des délégués communautaires,

Vu la délibération de la Commune de Le Ménil en date du 30 juillet 2013 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à l'unanimité ;

DECIDE d'installer dans ses fonctions de conseiller communautaire, Monsieur Jean Claude COME

représentant la Commune de Le Ménil ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

M. Jean Claude COME est installé au sein du Conseil Communautaire.

M. Jean Claude COME indique que toutes ces dispositions sont conformes aux décisions du Conseil Municipal de Le Ménil, remercie M. Alain GERMAIN d'avoir accepté d'officier durant son absence et renouvelle ses remerciements à l'ensemble des membres pour toutes les attentions reçues.

ETUDE PLAN DE PAYSAGE, PRESENTATION DIAGNOSTIC

Monsieur le Président accueille Mme Georgette TACQUARD du Bureau d'Etudes DAT Conseils missionné pour cette étude et laisse le soin à M. Mathieu FERBACH de présenter en quelques mots ce projet.

M. Mathieu FERBACH informe qu'à la suite des différentes réunions (réunion de la commission environnement, réunions ateliers, visites de terrain) organisées en juin dernier, une présentation du diagnostic et des stratégies d'actions seront exposées par Mme Georgette TACQUARD.

Il précise que ce projet est un outil d'aide à la décision, non opposable au tiers. Il rappelle qu'il est la transcription d'un projet de devenir du paysage, commun à tous les acteurs et utilisateurs de l'espace.

Ce projet vise à anticiper l'évolution paysagère d'un territoire pour préserver son identité et valoriser ses atouts. C'est l'expression d'un projet de paysage, d'une vision globale des enjeux paysagers.

Les thématiques abordées seront : l'aménagement de l'espace, les espaces agricoles, forestiers, la biodiversité.....

En quelques mots, le déroulement de la démarche est identifié en trois phases :

Phase diagnostic :

Identifier et caractériser les différentes entités paysagères (atouts, faiblesses, évolutions)

Analyser géographiquement et thématiquement les espaces agricoles, naturels, forestiers, bâtis et urbains, touristiques, les éléments du patrimoine.....

Phase Orientations :

Définir des axes prioritaires d'actions et du projet de territoire

- Vision Intercommunale
- Déclinaison à l'échelle communale

Phase Opérationnelle :

Définir le programme d'actions

M. Mathieu FERBACH rappelle les différentes dates des réunions déjà organisées sur le territoire et annonce qu'une réunion publique est programmée le 14 octobre prochain, ainsi que des ateliers de concertation en novembre et décembre.

Après cette introduction, Monsieur le Président demande à Mme Georgette TACQUARD d'exposer ce premier diagnostic.

Mme Georgette TACQUARD présente ce projet (les reliefs, les paysages ouverts, le patrimoine minier, l'eau sous toutes ses formes, les paysages humanisés, les différentes cartographies, les évolutions forestières, les premiers éléments de synthèse et axes de stratégie d'actions...) durant trente minutes.

Elle explique que ce plan de paysage doit être souple afin de coordonner les efforts, que tout doit être cohérent et rappelle qu'il est important de travailler en concertation avec les élus et les habitants.

Monsieur le Président remercie Mme Georgette TACQUARD pour cette présentation. Il précise que ce travail est actuellement exposé aux trois Conseils Municipaux concernés. Il rappelle que cette étude devra être validée, fin janvier 2014, par le conseil communautaire.

M. Dominique PEDUZZI souhaite faire un complément d'informations : un certain nombre de réunions auront lieu prochainement afin de rentrer plus en détail sur les éléments présentés ce soir. Les trente minutes présentées ne sont qu'une petite partie du travail effectué par Mme Georgette TACQUARD. Il invite les membres du Conseil Communautaire à participer aux différentes réunions.

Mme Georgette TACQUARD précise que ce travail sera rédigé sur un support papier et indique que les élus pourront y faire des compléments ou des modifications avant la fin janvier.

Pas de remarque, pas de délibération.

ETUDE PROJET DE TERRITOIRE, PRESENTATION STRATEGIE

Monsieur le Président accueille Mme Pauline ANNE du Bureau d'Etudes AD3E Conseils missionné pour cette étude et laisse le soin à M. Jean François VIRY de présenter en quelques mots ce projet.

M. Jean François VIRY rappelle que ce projet a été initié par la CCBHVSM. Ce sujet touche à l'économie, à l'environnement et au social. M. Philippe SPILLEBOUT en charge de l'économie aurait dû introduire ce dossier, son absence ce soir, l'amène à le suppléer.

Un projet de territoire est un sujet vaste, ou chacun de nous à sa propre perception en fonction de ses connaissances du terrain et de son vécu. Il touche différents domaines qui se rejoignent en termes d'économie, de social et d'environnement.

On pourrait être tenté de dire, à tort, une étude de plus. La méthodologie appliquée faisant travailler ensemble les diverses composantes de notre territoire et doit aboutir à une synthèse dégagant des priorités.

Il appartiendra ensuite aux élus de faire vivre ce projet. Il sera un guide des actions que les élus devront mettre en œuvre afin de garder une certaine attractivité de notre territoire.

Notre secteur a dans ses gènes des faiblesses mais aussi et surtout des atouts, à nous de savoir les reconnaître et les mettre en valeur.

Le cabinet d'études va nous présenter une rapide synthèse des travaux réalisés lors des ateliers et nous proposer des axes de stratégies.

Monsieur le Président donne la parole à Mme Pauline ANNE.

Mme Pauline ANNE présente le projet et fait un bref rappel du travail effectué depuis le début de la mission. Elle précise que ce projet doit répondre aux 5 finalités du développement durable, qu'il a pour objectif de créer un projet commun aux communes, de mettre en perspective le territoire et à terme, de formaliser une feuille de route pour les années à venir.

L'étape diagnostic est terminée, le rendu a été fait lors des réunions du 10 septembre dernier, il en ressort 63 enjeux.

Présentation des enjeux :

- Ressources naturelles et biodiversité (14 enjeux)
- Emission de Gaz à effet de serre (8 enjeux)

- Aménagement et cadre de vie (6 enjeux)
- Vie Locale (10 enjeux)
- Cohésion sociale et solidarité (7 enjeux)
- Développement économique (12 enjeux)
- Tourisme (6 enjeux)

L'atelier stratégique du 10 septembre (présence de l'ensemble des Communes du territoire) avait pour vocation de prioriser en quatre axes (primordiaux, à conforter, mineurs et non significatifs) ces 63 enjeux et d'esquisser un projet de stratégie.

Ces 63 enjeux ont été priorisés en 4 axes présentés comme suit :

- **Bien Vivre pour tous « des bas aux hauts »**
 - Préserver l'accès pour tous aux soins et prévenir les besoins des personnes dépendantes
 - Soutenir la création de liens sociaux et de solidarités entre générations et territoires
 - Œuvrer ensemble pour un avenir commun
- **Etre dynamique « Aujourd'hui et demain »**
 - Valoriser l'activité économique et renforcer l'attractivité
 - Pérenniser l'emploi, notamment pour les jeunes
 - Accompagner et structurer un tourisme responsable
 - Encourager et maintenir l'agriculture de montagne
- **Aménager durablement « pour l'habitat et le cadre de vie »**
 - Construire et rénover l'habitat de demain
 - Bonifier et valoriser l'offre et les modes de transport
 - Intégrer systématiquement les 5 finalités du DD
 - Assurer le maintien de services et équipements culturels, sportifs, de loisirs.
- **Assurer l'équilibre « entre homme et nature »**
 - Maîtriser nos impacts et protéger notre nature
 - Profiter durablement et respectueusement de nos ressources
 - Diffuser et mettre en œuvre l'exemplarité intercommunale.

Mme Pauline ANNE fourni des précisions sur les tableaux distribués (tableau global et tableau de priorisation des enjeux du 10 septembre). L'objectif ce soir n'est pas de valider ces 14 objectifs mais de valider l'orientation générale répartie en 4 axes.

Monsieur le Président remercie Mme Pauline ANNE pour cette présentation et ouvre les débats.

M. Jean Marc TISSERANT indique que dans l'axe 2, il est mentionné agriculture de campagne. Il pense que le terme est agriculture de montagne. Mme Pauline ANNE confirme qu'il s'agit d'une erreur d'impression, il s'agit bien d'agriculture de montagne.

M. François CUNAT indique que c'est une belle présentation, mais qui pourrait s'appliquer à toutes les structures intercommunales, peu de chose s'adressent directement à nos problèmes particuliers.

Monsieur le Président rappelle que le travail effectué a été fait en concertation avec les élus et les forces vives des Communes (comité de pilotage, réunions de concertation.....), que tous les villages étaient présents.

M. François CUNAT précise qu'il ne remet pas en cause le travail effectué, mais que le résultat présenté pourrait s'appliquer à n'importe quel autre territoire (même remarque, même objectif : développer l'emploi, développer l'économie.....).

Mme Pauline ANNE précise qu'ayant déjà réalisé de nombreux diagnostics territoriaux, elle perçoit sans doute plus facilement une différence par rapport à d'autres territoires. Cette proposition est

réellement basée sur le travail effectué depuis le début de la mission. Elle précise que certaines priorités exposées ce soir ne sont pas identiques à d'autres secteurs.

M. Yves CERESA précise qu'il n'est pas là pour remettre en cause le travail effectué mais que pour mettre en pratique ces actions, il faut des moyens. Il trouve étonnant de parler de l'économie du tourisme dans ce projet alors que la CCBHV s'est empressé d'abandonner cette compétence.

Quelques soient les priorités développées aujourd'hui, celles-ci sont présentées sans chiffrage. Il rappelle que pour les élus, il est difficile d'approuver de tels projets sans plan de financement.

M. Yves CERESA ajoute qu'il n'est pas d'accord que la 'lutte contre l'exclusion et la précarité' soit considérée comme un enjeu mineur. Pour la Commune du Thillot, c'est une priorité.

Monsieur le Président rappelle que toutes les actions ne pourront être réalisées, mais qu'une réflexion et une priorisation des actions sont nécessaires afin de travailler sur un programme d'actions (moyens humains, financiers...).

Il souligne que le vote de ce soir porte uniquement sur la répartition des 4 axes, que le travail de priorisation continuera lors des prochaines réunions des 25 septembre et 04 octobre prochain.

M. François CUNAT demande des précisions sur la proposition du vote.

M. Jean François VIRY rappelle que le vote portera sur la validation des 4 axes issus des ateliers des précédentes réunions.

Mme Pauline ANNE annonce que la phase chiffrage ne sera déterminée qu'à l'issue des ateliers, des réunions du comité de pilotage, en fin d'année.

M. François CUNAT souhaiterait que les enjeux soient définis et repartis selon les compétences directes de la CCBHV et les compétences qui pourraient évoluer.

Monsieur le Président rappelle que la validation du travail porte sur les 4 axes présentés :

- **Bien Vivre pour tous « des bas aux hauts »**
- **Etre dynamique « Aujourd'hui et demain »**
- **Aménager durablement « pour l'habitat et le cadre de vie »**
- **Assurer l'équilibre « entre homme et nature »**

Mme Pauline ANNE rappelle que la validation des objectifs devra se faire prochainement et propose aux élus de valider ou de modifier les objectifs par courriel d'ici fin septembre.

Mme Marie Madeleine LABREUCHE rappelle que la compétence transport n'est pas une compétence de la CCBHV, que la CC ou les Communes souhaitent être partenaires et non financeurs.

Mme Pauline ANNE précise que l'idée est intégrée dans le choix des actions.

M. Jean Paul LOUIS indique que le vote de validation permettra de continuer le programme et n'engage en aucun une réalisation des axes. Cette validation permettra de continuer la démarche d'analyse et de prospection. Il demande si les prochains ateliers permettront de présenter des actions prioritaires du territoire.

Mme Pauline ANNE précise que la priorisation des actions devra être validée par les élus lors de la réunion du comité de pilotage en novembre.

M. Patrick HANS pense que le travail fini donnera aux élus un cadre de cohérence plutôt qu'un cadre d'actions. Il précise que plusieurs spécificités du territoire sont bien mentionnées sur ce projet (tourisme...).

M. François ROYER souhaite que l'économie du tourisme soit inscrite comme objectif.

Pas d'autre remarque. Le Président propose de valider les 4 axes présentés.

Le projet de délibération est présenté par M. Jean François VIRY.

MM François CUNAT et Yves CERESA demande que la proposition de date ne soit pas indiquée sur la délibération.

M. Jean Claude COME précise que la validation porte sur l'inventaire fait depuis le début de la mission.

M. Dominique PEDUZZI précise que le cahier des charges a été élaboré dans ce sens, qu'il doit y avoir une validation en cours de travail et qu'il est normal de présenter ces points d'étapes.

Les propositions des commissions (ateliers de concertation, commission environnement...) doivent être validées par le Conseil Communautaire. Il n'est pas possible de passer à l'étape suivante, définir des actions, sans avoir validé au préalable l'orientation stratégique.

M. Yves CERESA rappelle que cette étude ne sera terminée qu'au mois de janvier 2014 et se demande pourquoi les élus doivent se prononcer ce soir sur cette présentation ?

M Jean Claude COME indique que la validation de ce soir porte uniquement sur l'inventaire réalisé depuis le début de la mission. Ce travail doit faire l'objet d'une validation. Mais, il estime qu'une analyse plus approfondie de cette démarche devrait être engagée.

Monsieur le Président propose de ne pas mentionner de date sur le projet de délibération.

Mme Pauline ANNE précise qu'une validation du plan d'actions et de la stratégie devra être validée à l'issue des ateliers, avant la fin du rendu de l'étude.

MM François CUNAT et Yves CERESA annoncent que ces propositions sont plus cohérentes.

Pas d'autre remarque.

Monsieur le Président remercie Mme Pauline ANNE pour cette présentation.

N° 02/2013 PROJET DE TERRITOIRE – PRESENTATION STRATEGIE

Vu la présentation du diagnostic territorial partagé en date du 10 septembre 2013 établi par le Bureau d'Etudes mandaté par la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges,

Considérant que cette étude a pour objectif d'élaborer une stratégie d'ensemble à l'échelle de la Communauté de Communes et de décliner des actions,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

PREND ACTE du diagnostic réalisé par le Bureau d'Etudes mandaté par la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

PREND ACTE des quatre axes issus des ateliers du 10 septembre dernier ;

VALIDE les quatre axes présentés ;

PRECISE que cette proposition de stratégie pourra être modifiée par les élus communautaires ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

SCoT – APPROBATION DU PERIMETRE

Monsieur le Président informe que lors de la séance du Comité du Pays de Remiremont et de ses vallées du 15 janvier dernier, les membres du comité ont adopté le projet de périmètre de SCoT associant les 32 communes et le secteur Intercommunal de Gérardmer, soit 40 Communes et 87 000 habitants.

Il demande à M. Mathieu FERBACH de présenter ce projet.

M. Mathieu FERBACH procède à la lecture des exposés des motifs présentés par le Président du Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées. (Document envoyé avec la convocation).

Monsieur le Président donne la parole à M. Alain VINEL.

M. Alain VINEL précise que la proposition du SCoT porte sur un périmètre de Remiremont à Saint Dié. Il rappelle qu'un projet « zone montagne » est en cours avec les Communes du SIVU Tourisme incluant une spécificité habitat/urbanisme.

Il précise que le secteur de Bussang est différent de celui de Saint Nabord et qu'actuellement les Communes « de montagne » ont des contraintes spécifiques en matière d'urbanisme.

Il annonce qu'il est important de défendre le secteur montagne. Le SCoT n'existe encore pas et nous rencontrons déjà des contraintes.

Il informe que la Communauté de Communes du secteur de Gérardmer n'a pas été consultée et s'étonne que ce point soit présenté ce soir puisque la CCBHV n'est pas compétente en matière d'urbanisme.

Monsieur le Président rappelle que la compétence urbanisme est bien communale, mais que la Communauté de Communes se substitue aux communes concernant la représentativité au sein du Comité du Pays de Remiremont et ses Vallées.

M. Mathieu FERBACH précise que les élus ont l'opportunité de se prononcer, qu'il ne faut pas laisser l'Etat définir le périmètre en lieu et place des collectivités concernées et souligne qu'il serait important de faire un focus sur la zone montagne. Ce périmètre « montagne » pourrait concerner les Communes du SIVU et les Communes proches intéressées.

Il informe qu'un projet montagne est en cours, qu'il sera présenté prochainement aux différentes instances.

M. Alain VINEL souligne qu'il est nécessaire que les Communes « de montagne » soient réunies au sein d'un même SCoT. Il lui semble important d'intégrer une gouvernance montagne dans un SCoT afin de pouvoir peser sur les décisions qui y seront prises.

M. Yves CERESA rappelle quelques points historiques sur la création du Syndicat de Pays de Remiremont.

M. Dominique PEDUZZI précise que le Syndicat du Pays de Remiremont et de ses vallées a été créé justement pour mettre en place un SCoT sur notre bassin de vie.

M. François CUNAT s'étonne que le Syndicat du Pays de Remiremont propose ce périmètre, alors que la Communauté de Communes du secteur de Gérardmer n'a pas été consultée.

Monsieur le Président indique que le Conseil Communautaire devait se prononcer pour le 30 octobre, mais au vu des exposés de ce soir, il propose de reporter ce point lors d'un prochain Conseil Communautaire. Il rappelle toutefois, qu'une décision devra être prise avant que d'autres instances ne décident à notre place.

M. Dominique PEDUZZI demande que les services administratifs de la CCBHV se renseignent sur le délai légal pour l'adoption du périmètre.

M. Jean Claude COME s'étonne des débats, pour lui, le périmètre proposé est bien un SCoT de montagne, même si quelques Communes sont limitrophes à Remiremont.

M. Alain VINEL précise que cette proposition de périmètre pourrait être découpée en deux, si la Communauté de Communes du secteur de Gérardmer se décide d'intégrer le SCoT du secteur de Saint Dié, cette décision porterait préjudice au secteur montagne.

M Mathieu FERBACH précise qu'une fois la spécificité montagne définie, les élus y verront plus clair.

A l'unanimité, il est décidé de reporter ce point. Pas de délibération.

PROCES VERBAUX BIENS EPIC OT BALLONS DES HAUTES VOSGES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Suite à la liquidation de l'EPIC Office de Tourisme en date du 15 août dernier, et conformément aux statuts de cette entité, les biens sont apportés à la communauté de Communes qui les met à disposition des Communes et/ou établissements publics de Bussang, Saint Maurice sur Moselle et Fresse sur Moselle.

Monsieur le Président informe que des réunions ont eu lieu avec les liquidateurs, les 08 juillet 2013, 16 juillet 2013 et, 28 août 2013.

Lecture du projet de convention par M. Mathieu FERBACH.

M. Jean Paul LOUIS demande des précisions sur les différences entre les valeurs nettes et les valeurs d'achat.

M. Dominique PEDUZZI précise que les sommes indiquées correspondent à la valeur actuelle des biens (valeur d'achat – amortissement = valeur nette).

M. François ROYER rappelle que les liquidateurs, les Maires sont d'accord sur ces Procès-verbaux.

Le projet de délibération est présenté par M. Mathieu FERBACH.

Pas de remarque.

N° 03/2013 – APPORTS DE BIENS DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME DES BALLONS DES HAUTES VOSGES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu la délibération communautaire n° 14/2013 du 20 février 2013 portant sur la demande de retrait des statuts de la compétence tourisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1266/2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes ;

Vu la dissolution de l'EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges prononcée au 15 août 2013 ;

Vu les statuts de l'EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges, notamment l'article 14 : Dissolution ;

Vu les procès-verbaux établis par l'EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges concernant les apports des biens (document annexé à la présente délibération).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

DECIDE de reprendre les biens répertoriés dans le procès-verbal d'apport de biens établi par l'EPIC Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges au 15 août 2013.

DIT que ces biens seront mis à disposition des Communes de Bussang, Saint Maurice sur Moselle et Fresse sur Moselle ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer le dit procès-verbal ainsi que tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

DUREES D'AMORTISSEMENT DES BIENS

Monsieur le Président rappelle qu'il convient de définir les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles pour chaque bien ou chaque catégorie de biens.

M. Jean François VIRY indique que ces propositions sont issues de la réglementation en vigueur et propose, selon les préconisations de l'ADEME, que la durée d'amortissement de la déchèterie soit fixée à 15 ans.

Le projet de délibération est présenté par M. Jean François VIRY.

Pas de remarque.

DEL 04/2013 DUREES D'AMORTISSEMENT

Considérant les durées d'amortissement par l'instruction M14,

Considérant que le Conseil Communautaire doit statuer sur ces durées d'amortissement,

Considérant que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées, pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par le Conseil Communautaire sur proposition de l'ordonnateur, à l'exception :

- des frais d'études, élaboration, modification et révision des documents d'urbanisme, obligatoirement amortis sur une durée de dix ans ;
- des frais d'études non suivies de réalisations, obligatoirement amorties sur une durée maximum de cinq ans ;
- des frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximale de 5 ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité, en cas d'échec ;
- des brevets amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève.

L'assemblée délibérante, peut charger l'ordonnateur de déterminer la durée d'amortissement d'un bien à l'intérieur de durées minimales et maximales.

Par ailleurs, conformément à l'article 1^{er} du décret n°96-523 du 13 juin 1996, pris pour l'application de l'article L.2321-2 du CGCT, l'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité ;

Fixe les durées d'amortissement des biens, comme suit :

<i>Immobilisation incorporelles</i>	
Logiciels	2 ans
<i>Immobilisations corporelles</i>	
Véhicules Légers	5 ans
Camions ou Véhicules industriels lourds	8 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériels classiques	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans
Appareils de levage-ascenseurs	20 ans
Appareils de laboratoire	5 ans
Equipements de garage et ateliers	10 ans
Equipements de cuisine	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Installations de voirie	20 ans
Plantations	20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	20 ans
Terrains de gisement (mines et carrières) :	sur la durée du contrat d'exploitation
Constructions sur sol d'autrui	Sur la durée du bail à construction
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Construction de déchèterie	15 ans

FIXE le seuil unitaire des biens de peu de valeur à 500.00 €,

PRECISE que la délibération correspondante est transmise au receveur communautaire. Elle ne peut être modifiée au cours du même exercice,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Compte tenu de la mise en place de la redevance au 1^{er} janvier 2014, le fonctionnement du service déchets nécessite la mise en place d'une ligne de trésorerie pour compenser le non versement des douzièmes par la Trésorerie.

Monsieur le Président rappelle que ce dossier est suivi par M. Jean François VIRY et lui laisse la parole.

M. Jean François VIRY rappelle l'existence de deux lignes de trésorerie, l'une de 100 000 €, l'autre de 650 000 €, acceptées l'an dernier par le SIVEIC. Il informe qu'à ce jour, ces lignes ne sont pas utilisées et qu'elles arrivent à échéance (une fin septembre, l'autre fin décembre).

Il propose de regrouper en fin d'année ces deux lignes en une seule, soit 750 000 €. Il indique qu'à ce jour, un seul organisme a fait une proposition.

Il est décidé de reporter ce point au prochain conseil communautaire. Pas de délibération.

MISE EN PLACE DU REGLEMENT DE MENSUALISATION – REDEVANCE INCITATIVE

Dans le cadre du démarrage de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2014, il est proposé de permettre aux usagers d'opter pour la mensualisation du règlement de leurs factures. Cette mensualisation doit également permettre à notre collectivité de minimiser le recours à des lignes de trésorerie.

Monsieur le Président rappelle que la mise en place de la redevance incitative pourrait engendrer des problèmes financiers pour la collectivité (plus de versement par 12^{ème} de la TEOM). De plus, en mensualisant, cela permettra aussi de solutionner les impayés.

M. Yves CERESA demande s'il y aura des frais de traitement et combien ?

Monsieur le Président répond 0.061 cts par prélèvement, ce qui représenterait 0.67 cts par an et par redevable optant pour le prélèvement.

M. Yves CERESA demande des précisions : date de démarrage, coût de facturation, et rappelle que la facturation à blanc n'a toujours pas été envoyée aux usagers. Il ne comprend pas la nécessité de mettre en place le prélèvement mensuel alors que les tarifs de facturation 2014 ne sont toujours pas votés.

M. François CUNAT demande, quand seront envoyés les courriers aux usagers et estime que c'est tendancieux de mettre en place ce moyen de paiement dès maintenant alors que les coûts ne sont toujours pas connus.

Monsieur le Président informe que tous ces points seront abordés lors de la prochaine réunion de commission déchets le 1^{er} octobre prochain.

Il précise qu'il faut se donner tous les moyens pour la mise en place de la redevance au 1^{er} janvier 2014. De plus, il rappelle que cette possibilité de mensualisation n'est pas une obligation, mais une facilité proposée aux usagers qui le souhaitent.

Monsieur le Président informe que le système de lecture des puces ne fonctionne pas correctement. Des mises en demeure ont été envoyées au prestataire, celui-ci intervient sur les véhicules tous les mercredis. A ce jour, tous ces problèmes techniques ne permettent pas de procéder à l'élaboration de facture à blanc.

Il rappelle également que les décisions du mois de janvier (report de la mise en place de la redevance) ont été judicieuses puisqu'à ce jour, les problèmes techniques persistent toujours.

M. Dominique PEDUZZI rappelle que la mise en place d'un service de mensualisation engendre un certain nombre de démarches administratives et qu'il convient de s'y prendre très tôt.

Le projet de délibération est présenté par M. Jean François VIRY.

N°05/2013 MISE EN PLACE REGLEMENT DE MENSUALISATION – REDEVANCE INCITATIVE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient d'offrir aux clients du service déchets de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, la possibilité de payer leurs factures déchets par mensualisation ;

Considérant qu'il convient pour cela d'adopter le présent règlement de mensualisation

Vu le rapport de M. le Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

EMET un avis favorable à la mise en place de ce moyen de paiement ;

ADOpte les dispositions du règlement de mensualisation du paiement des factures du service déchets géré par la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

ATTRIBUTION MARCHÉ – DECHETERIE RUPT SUR MOSELLE

Monsieur le Président demande à M. Daniel DIDIER de présenter ce point.

M. Daniel DIDIER rappelle qu'il était nécessaire de lancer une nouvelle consultation pour la construction de la déchèterie de Rupt sur Moselle (absence de proposition pour certains lots et durée de validité des anciennes propositions dépassées).

Cette nouvelle consultation a été lancée le 03 juin dernier en redécoupant les différents lots. 37 dossiers ont été retirés. 12 offres ont été déposées. L'analyse des offres a été réalisée par le Bureau d'Etudes SIGMA.

Il est procédé à une lecture détaillée des différentes offres, par lot.

M. François CUNAT demande à combien s'élève le coût global avec la maîtrise d'œuvre.

M. Yannick POIROT indique que la ligne honoraires et imprévus est estimée à 46 460.95 € sachant que le montant des honoraires s'élève à environ 6.5 % de l'enveloppe.

Il apporte des précisions concernant les différentes procédures de consultation et sur le découpage des différents lots. Il précise que la cohérence et la qualité des offres sont conformes aux attentes.

M. Daniel DIDIER propose de retenir les entreprises les mieux disantes, soit :

LOT 1 : TRB TRAPDID	237 488.91 € HT soit 284 036.74 € TTC
LOT 2 : SNEE SAS	23 900.00 € HT soit 28 584.40 € TTC
LOT 3 : FMT	12 389.50 € HT soit 14 817.84 € TTC
LOT 4 : DELAITRE SA.....	58 478.56 € HT soit 69 940.36 € TTC
LOT 5 : CB ELEC.....	2 981.45 € HT soit 3 565.81 € TTC
LOT 6 : Pascal GOURY.....	2 617.00 € HT soit 3 129.93 € TTC
LOT 7 : GALMICHE.....	32 046.74 € HT soit 38 327.90 € TTC

Coût total marché : 365 452.32 € HT soit 437 080.97 € TTC

Le projet de délibération est présenté par M. Daniel DIDIER.

M. Jean Claude COME indique qu'il faudra être prudent avec certaines entreprises (délais travaux et règlements des prestations).

Pas de remarque.

DEL 06/ 2013 MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE RELATIF A A LA CONSTRUCTION D'UNE DECHETERIE A RUPT-SUR-MOSELLE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la CCBHV a lancé une consultation relative à la construction d'une déchèterie à Rupt-sur-Moselle :

Il précise qu'une consultation a été lancée, **en procédure adaptée**, avec 7 lots tels qu'indiqués ci-dessous :

- Lot n° 1 : Génie Civil – VRD
- Lot n° 2 : Portails Clôtures
- Lot n° 3 : Eclairage
- Lot n° 4 : Gros Œuvre
- Lot n° 5 : Electricité
- Lot n° 6 : Plomberie
- Lot n° 7 : Charpente - Couverture

Il porte à la connaissance du Conseil Communautaire le nombre d'offres reçues pour chaque lot :

- Lot n° 1 : 2 offres
- Lot n° 2 : 3 offres
- Lot n° 3 : 1 offre
- Lot n° 4 : 1 offre
- Lot n° 5 : 2 offres
- Lot n° 6 : 2 offres
- Lot n° 7 : 1 offre

et rappelle les critères de jugement des offres annoncés dans le règlement de consultation publié le 02 juin 2013 sur le BOAMP et la plateforme de dématérialisation du SMIC,

Il présente au conseil communautaire le rapport d'analyse des offres établi par le BE SIGMA,

Il rappelle que ces marchés n'entrent pas dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par délibération n°02/2013 du 21 janvier 2013, dans la mesure où le montant total du marché est supérieur à 90 000 €,

C'est donc au conseil communautaire qu'il appartient de se prononcer sur le choix des attributaires des marchés et sur l'autorisation de signature des marchés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE par application des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation de retenir les prestataires suivants :

LOT N° 1 : TRB TRAPDID un montant de	237 488.91 € HT
LOT N° 2 : SNEE pour un montant de	23 900.00 € HT
LOT N° 3 : FMT pour un montant de	7 939.66 € HT
LOT N° 4 : DELAITRE SA pour un montant de	58 478.56 € HT
LOT N° 5 : CB ELEC pour un montant de	2 981.45 € HT

LOT N° 6 : PASCAL GOURY pour un montant de 2 617.00 € HT
LOT N° 7 : CHARPENTES GALMICHE pour un montant de 32 046.74 € HT

AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés, selon la procédure adaptée à intervenir, dans les conditions ci-dessus indiquées,

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2013 et seront inscrits aux budgets des années suivantes.

La présente délibération sera transmise, pour visa, au service de contrôle de légalité et, ce n'est qu'au vu de cette délibération visée que les marchés pourront être signés par Monsieur le Président.

EMPRUNTS – CHANGEMENT PERSONNE MORALE

Monsieur le Président rappelle qu'il convient de procéder au changement de personne morale pour les différents emprunts contractés par les anciennes entités.

Le projet de délibération est présenté par M. Jean François VIRY

DEL 07/2013 EMPRUNTS – CHANGEMENT DE PERSONNE MORALE

Vu les emprunts contractés par les anciennes entités ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1601/2012 du 12 octobre 2012 portant création de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges par la fusion de la Communauté de Communes des Mynes et Hautes Vosges du Sud et de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges et de la Source de la Moselle ;

Considérant la nécessité de formaliser avec chaque organisme bancaire un avenant entérinant le changement de personne morale intervenu au 1^{er} janvier 2013 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant avec chaque organisme bancaire.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

EMPRUNT – FINANCEMENT DECHETERIE RUPT SUR MOSELLE

La construction de la déchèterie de Rupt sur Moselle nécessite de souscrire un emprunt pour couvrir une partie du besoin de financement.

M. Mathieu FERBACH informe Monsieur le Président qu'il se retire et sort de la salle.

M. Jean François VIRY communique les différentes offres des organismes bancaires. Certains emprunts sont à taux variables et d'autres à taux fixes. (Document distribué).

M. François CUNAT demande des précisions quant au montant de l'emprunt et indique que ce projet de construction est financé en partie par une DETR d'un montant de 90 000 €.

M. Jean François VIRY répond que ce montant permet de financer l'ensemble du projet, y compris l'achat de matériel (bennes....)

MM. François CUNAT et Yves CERESA précisent que l'amortissement du matériel devrait être différent de celui de la construction de la déchèterie.

Si on se base sur la partie travaux uniquement, M. François CUNAT précise que le montant de l'emprunt devrait être proche de 300 000 €.

M. Jean François VIRY annonce que cet emprunt peut être affiné et propose de reconsulter les organismes bancaires en scindant les besoins (construction et matériel). Mais précise que les taux risquent d'augmenter.

M. François CUNAT précise qu'il doit être possible de moduler cet emprunt, une partie sur 15 ans et une autre sur 5 ans, sans changement de taux.

M. Patrick HANS demande que la consultation soit faite auprès d'autres organismes bancaires.

Il est décidé de reconduire une consultation auprès des différents organismes bancaires et de reporter ce point lors du prochain conseil communautaire.

Pas de délibération.

Retour de M. Mathieu FERBACH.

INFORMATIONS DIVERSES

LOGO DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Président donne la parole à Mme Laurence BOTTON, Vice-présidente en charge de la Communication.

La Commission communication a travaillé sur la conception d'un logo. Celui-ci représente le canton (en vert), la ligne bleue des Vosges (en bleue), les sapins et le soleil. Ce logo a été dessiné par Mme Myriam FEBVAY.

La commission communication propose au conseil communautaire de retenir cette proposition.

M. Yves CERESA demande que les sapins ne figurent pas en alignement mais superposés.

M Patrick HANS demande s'il est possible de mettre trois sapins au lieu de deux.

Le logo modifié est validé par l'ensemble du conseil communautaire.

Monsieur le Président remercie tous les membres de la commission communication et surtout à Mme Myriam FEBVAY.

DESIGNATION MEMBRES GROUPE DE TRAVAIL PLATE FORME MULTIMODALE

Lors de la séance Communautaire du 23 juillet, le Conseil communautaire a délibéré favorablement sur le projet de la plate forme multimodale présentée par M. Dominique PEDUZZI, Conseiller Général.

Afin de constituer un groupe de travail dédié à ce projet, chaque Commune est invitée à désigner sous quinzaine, un titulaire et un suppléant.

M. François CUNAT souhaite que le suppléant ne soit pas désigné nominativement : il sera désigné en fonction des disponibilités du moment.

Rupt sur Moselle

Titulaire : Stéphane TRAMZAL
Suppléant : Didier VINCENT

Ferdrupt

Titulaire : Daniel DIDIER
Suppléant : Emmanuel GRANDCLAUDE

Ramonchamp

Titulaire : François CUNAT
Suppléant :

Le Thillot

Titulaire : Yves CERESA
Suppléant : Jean Paul LOUIS

Le Ménil

Titulaire :
Suppléant

Fresse sur Moselle

Titulaire : Dominique PEDUZZI
Suppléant

Saint Maurice sur Moselle

Titulaire : Philippe SPILLEBOUT
Suppléant

Bussang

Titulaire :
suppléant

Monsieur le Président propose aux Communes de bien vouloir communiquer la liste de leurs délégués titulaires et suppléants le plus rapidement possible.

MARCHE TRANSPORT SCOLAIRE / PISCINE THILLOT

Une Consultation a été lancée en date du 10 juillet 2013. la Communauté de Communes a reçu une seule réponse favorable de la société Prêt à Partir au tarif de 41,63 € TTC par rotation contre 41.06 € TTC en 2012/2013.

COURRIER ARS – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX CONSEILS DE SURVEILLANCE DES ETABLISSEMENTS DE SANTE DE BUSSANG ET DU THILLOT

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un courrier est parvenu ce jour demandant à la Communauté de Communes de bien vouloir désigner des représentants au sein des différents conseils de surveillance des établissements de santé de Bussang et du Thillot.

1 délégué pour Bussang et 2 délégués pour le Thillot.

Il informe que ce point sera présenté lors du prochain conseil communautaire.

M. Yves CERESA demande s'il est possible de poser une question.

Monsieur le Président répond qu'il n'a pas reçu de demande écrite, donc la question ne peut être posée.

Avant de clôturer la séance, M. Jean Claude COME demande la parole. Il a de plus en plus d'inquiétude et d'interrogation concernant le traitement des factures des fournisseurs. Il demande si d'autres collectivités rencontrent le même problème.

Monsieur le Président informe que cette situation est identique pour la Communauté de Communes et pour la Commune de Rupt sur Moselle.

M. François CUNAT précise qu'il ne rencontre pas de difficultés quant au traitement des flux de sa commune.

Il semblerait que d'autres communes soient confrontées aux mêmes problèmes.

Monsieur le Président propose que ce point soit étudié prochainement.

Fin de la séance à 23 h 53

Le Président,

Stéphane FRÉMONT



le secrétaire de séance,

Mathieu FERBACH